



Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet

Le Conseil communal de Crémines,

vu l'article 18, alinéa 5 lettre b, de la Loi cantonale sur la protection des données du 19.02.1986,

vu l'article 13 du Règlement sur la protection des données de la Commune mixte de Crémines du 01.10.2020,

édicte les dispositions suivantes :

Art. 1 Non-publication des fichiers sur Internet

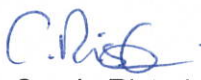
Le Conseil communal renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur au 1^{er} octobre 2020 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Ainsi arrêté par le Conseil communal lors de sa séance du 6 juillet 2020.

Au nom du conseil communal de Crémines


Carole Ristori
La Mairesse


Nadège Wegmueller
La Secrétaire

AVIS - BON A TIRER

BAT validé dimanche 27 septembre 2020



Crémines

Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet de la Commune mixte de Crémines

Selon l'article 18 alinéa 5 lettre b de la Loi cantonale sur la protection des données du 19 février 1986 et l'article 13 du Règlement sur la protection des données de la Commune mixte de Crémines, le conseil communal a, lors de sa séance du 6 juillet 2020, adopté l'Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet de la Commune mixte de Crémines. Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle entrera en vigueur dès le 1er octobre 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance a été présentée lors de l'assemblée communale du 17 septembre 2020 et elle peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours :

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 30 septembre 2020

Le Conseil communal

Date de publication

mercredi 30 septembre 2020

Adresse de référence de l'avis

Commune mixte de Crémines

Rue du Collège 6

Case postale 44

2746 Crémines